

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023-02-11

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 02 février 2023

Date d'affichage : 02 février 2023

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Claude SEGALIN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Christian PETITFRÈRE à Anne DELAROCHE
Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN
Aurélie MESLET à Catherine ANDRIEUX
Marie-Françoise VOXEUR à Jacques GOSSELIN
Marie FOURN à Céline SENECHAL

Monsieur Pierre BODART a été nommé secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et L.2311-6,

Vu l'instruction M57

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le Compte Administratif 2022 du budget principal présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 2 583 861.51 €
- un déficit de la section d'investissement de 3 276 807.22 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'affecter définitivement la somme de 2 583 861.51 euros au financement de la section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Avis de la commission :

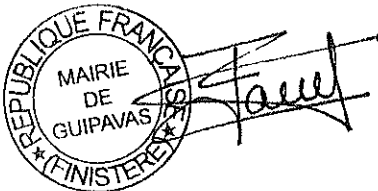
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Abstentions : Mesdames et Messieurs Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM et Emmanuel MORUCCI

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 09 FEVRIER 2023

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Pierre BODART

